



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 5 MARS 2026

Nombre de membres
du Conseil

Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent

en fonction : **48**

Nombre de délégués :

- présents : **36**

- représentés : **4**

TOTAL **40**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> - -	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	M. Marc DECKERT, Adjoint Mme Armelle MORGENTHALER, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire -	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire -
<i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> - Mme Véronique ELO, Adjointe	Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> - M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -	Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. - -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire -

Membres représentés :

Mme Laurence HOMMEL ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER
M. Laurent FARON ayant donné procuration à Mme Marielle HELLBOURG
M. Alain VON WIEDNER ayant donné procuration à M. Nicolas WEBER
Mme Nathalie DISCHLER ayant donné procuration à M. Adrien KIFFEL

Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

Membres excusés :

M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM
M. Philippe BUCHMANN, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM
Mme Mireille RODRIGUEZ, Conseillère Municipale d'OBERHASLACH

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20260305-DE-26-31-DE
Date de télétransmission : 06/03/2026
Date de réception préfecture : 06/03/2026

**OBJET : DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ÉCONOMIQUES – ZONE D'ACTIVITES « ACTIVEUM »,
4^{ÈME} TRANCHE : RENONCEMENT A L'IMPLANTATION DU GROUPE WALDEN : ANNULATION
DE LA DELIBERATION N° 24-80 DU 3 OCTOBRE 2024 PORTANT SUR LA CESSION DU
TERRAIN D'ASSIETTE**

N° 26-31

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU sa délibération N° 24-80 du 3 octobre 2024 décidant de vendre à la société HLRE, qui est librement autorisée à céder ses droits et obligations à toute société du Groupe WALDEN, à savoir à une société filiale, contrôlée et dirigée par la société mère EHDH, existante ou à venir, au sens de l'article L233-3 du Code de Commerce, les terrains industriels inclus dans le périmètre d'aménagement de la 4^{ème} tranche de la zone d'activités « ACTIVEUM » à ALTORF-DACHSTEIN, cadastrés à ALTORF, section 12, parcelle N° 136/2, lieudit "Hardt", d'une contenance de 180,14 ares, en vue de l'implantation d'entités du Groupe WALDEN ;

VU le mail du 11 février 2026 aux termes duquel la représentante du Groupe WALDEN nous informe que, suite à la cession d'une partie de leur activité, il a été renoncé au projet d'implantation dans la zone d'activités "ACTIVEUM" et corrélativement à l'acquisition du terrain susvisé ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
décide**

de rapporter, purement et simplement, sa délibération N° 24-80 du 3 octobre 2024 décidant de vendre à la société HLRE, qui est librement autorisée à céder ses droits et obligations à toute société du Groupe WALDEN, à savoir à une société filiale, contrôlée et dirigée par la société mère EHDH, existante ou à venir, au sens de l'article L233-3 du Code de Commerce, les terrains industriels inclus dans le périmètre d'aménagement de la 4^{ème} tranche de la zone d'activités « ACTIVEUM » à ALTORF-DACHSTEIN, cadastrés à ALTORF, section 12, parcelle N° 136/2, lieudit "Hardt", d'une contenance de 180,14 ares, en vue de l'implantation d'entités du Groupe WALDEN.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Christelle WAGNER-TONNER

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 06 mars 2026
- publication sur le site internet le : 06 mars 2026

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20260305-DE-26-31-DE
Date de télétransmission : 06/03/2026
Date de réception préfecture : 06/03/2026